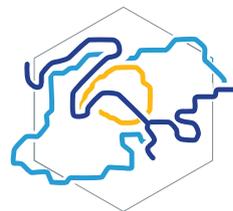




CESAME
LES SERRURIERS MÉTALLIERS
DU GRAND PARIS

CESAME moi



#8 Mars 2025

La lettre d'information de CESAME à ses adhérents



Gilles Camatte,
Président de CESAME

Défendre notre spécificité

Cela pourrait paraître prétentieux mais je suis pleinement convaincu que la métallerie – serrurerie tient une place à part. Un peu dans l'industrie pour les sociétés qui conçoivent et fabriquent, un peu dans le bâtiment pour la gestion de nos chantiers, un peu dans les services pour les entreprises qui interviennent essentiellement en maintenance, la palette de nos activités est très large. Faut-il s'en inquiéter ? Loin de là ! Notre diversité est notre principale richesse. Mais c'est aussi ce qui peut potentiellement nous rendre fragile. Ainsi les pouvoirs publics peuvent avoir tendance à nous traiter de la même manière que des grandes structures alors que le caractère artisanal est ce qui fait notre âme. J'en veux pour preuve la récente décision – prise sans concertation – de considérer à compter du 1^{er} janvier 2026 tous les métalliers comme producteurs au sens de la REP, avec toutes les conséquences administratives et financières que cela entraîne. Une ineptie que notre Union nationale, aidée de la FFB, va s'attacher à contrecarrer dans l'année qui vient. Encore un exemple de la puissance du collectif... •

statutaire

Réélection de Philippe Servalli

Philippe Servalli a été réélu Président de la FFB Grand Paris Ile-de-France le 9 janvier dernier pour un second mandat de 3 ans.

Philippe Servalli souhaite faire de l'innovation un levier du développement des entreprises. Un Pôle innovation sera ainsi mis en place en 2025 au sein de la Fédération. L'objectif est de permettre aux entreprises de s'adapter à un environnement mouvant (enjeux environnementaux, sociaux et technologiques). Son second mandat sera également marqué par l'implanta-

tion en Île-de-France du projet Expérience Chantier, un Action Game immersif qui permettra aux collégiens, lycéens, chercheurs d'emplois et prescripteurs de découvrir les différents métiers du Bâtiment de manière pratique et ludique. Âgé de 60 ans, Philippe Servalli dirige l'entreprise familiale Saint-Denis Construction, spécialisée dans la maçonnerie et le gros œuvre à Saint-Denis (93) et qui compte 65 salariés. •



événementiel

Au cœur de l'excellence des métiers pour l'Assemblée Générale



FONDATION
DE COUBERTIN

L'Assemblée Générale de CESAME, se tiendra le mardi 10 juin 2025. Pour cette édition place à l'excellence de notre métier. En effet, les adhérents de CESAME seront accueillis à la Fondation de Coubertin, un lieu où les meilleurs artisans de nos métiers viennent compléter leur formation pour se rapprocher de l'excellence. •



Retour sur la Saint-Éloi royale !



Le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2024, les adhérents de CESAME et de l'Union des métalliers étaient réunis à Versailles pour la 60^e fête de Saint-Éloi.

Près de 450 convives ont assisté à deux visites privatives du château, à la traditionnelle cérémonie d'intronisation, au dîner de gala et le lendemain à une visite de Chateau sur les traces de Renoir. Un franc succès qui a réservé bien des émotions. ●

Deux intronisations parmi les adhérents de CESAME

Intronisation Honoris Causa de Stéphanie Goddet

« À la demande de Gilles Camatte, j'appelle Stéphanie Goddet ». Quelques mots pour faire monter sur scène celle qui allait être intronisée Honoris Causa.

Après une première carrière dans la distribution, Stéphanie Goddet rejoint son mari lorsqu'il décide de reprendre une métallerie. Aujourd'hui, cette mère de quatre enfants est cogérante d'OCC où elle pilote la gestion et les ressources humaines. Très impliquée, elle participe également à la stratégie de développement de la métallerie de 23 personnes. Administratrice de la CCI des Hauts-de-Seine et de CESAME, ancienne présidente du Groupe Femmes dirigeantes du bâtiment au sein de la FFB Grand Paris, elle pilote également la commission promotion des métiers de l'Union des métalliers. ●



► Stéphanie Goddet.



► Mathieu Hullin.

Intronisation de Mathieu Hullin, compagnon de Saint-Éloi

Titulaire d'un CAP de métallerie, il a travaillé un temps aux côtés de son père avant de créer Iron Mat qui traite essentiellement des chantiers de métallerie dans Paris intra-muros. Un temps associé à la société Chauvin, Mathieu Hullin dirige actuellement sa propre société. Il siège au conseil d'administration de CESAME. ●

Nouvel outil pour promouvoir votre adhésion à Cesame

Après, l'autocollant-véhicules, les signatures de mail, l'affiche, un quatrième document vient de sortir des presses. Il s'agit d'une charte des valeurs de la chambre dont les adhérents peuvent se prévaloir auprès de leurs clients et prospects. En effet, cette charte reprend les ressources fournies par CESAME pour promouvoir des valeurs partagées.

À distribuer sans modération, elle sera diffusée prochainement. ●

► La charte des valeurs de CESAME.





Nouvelle version de la norme garde-corps

La nouvelle version de la norme NF P01-012 sur la fonction garde-corps dans les bâtiments a été publiée fin novembre et s'appliquera dans quelques mois. Afin de limiter le risque de chute accidentelle de hauteur de personnes, cette version de la norme propose l'application d'une hauteur

minimale, de vides maximaux, d'une résistance mécanique minimale, d'une durabilité.

Un webinaire pour les adhérents !

À cette occasion, un webinaire organisé par Mathieu Queiros, le responsable métier de l'Union des métalliers et de Cesame a



permis de présenter en détail les objectifs de performance et méthodologies de conception proposée par cette nouvelle version de la norme. ●

À savoir

Au moment où nous écrivons ces mots 340 personnes se sont inscrites.



► L'école de production Iron Academy à Stains (93).



La Mention complémentaire Serrurier devient le Certificat de spécialisation Serrurier

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le nouveau libellé du diplôme est « Certificat de spécialisation », en remplacement de « Mention complémentaire ».

Cette formation initiale de niveau 3 (équivalence du Brevet Professionnel) portée par l'Éducation Nationale est accessible aux lycées professionnels, aux écoles de production et aux CFA. L'Iron Academy, une école de production située à Stains (93), prévoit d'ailleurs d'ouvrir une

classe de Certificat de spécialisation en serrurerie pour la rentrée scolaire 2025/2026. Cette promotion pourrait accueillir 8 élèves déjà sélectionnés par l'école. Les candidats devront avoir obtenu un CAP Métallier pour accéder à cette formation d'une durée de 8 mois, en alternance. ●



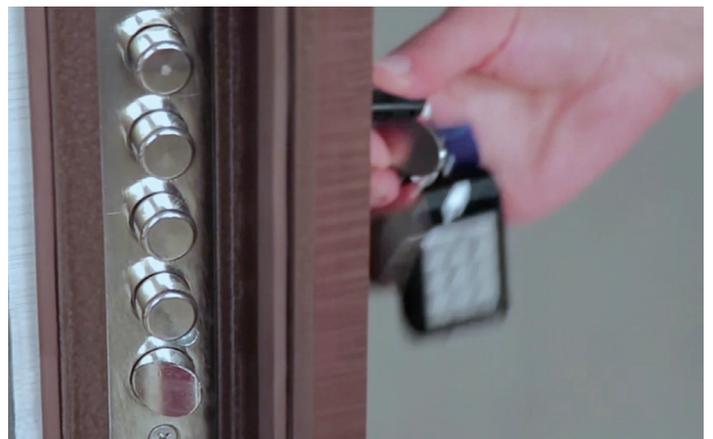
Renouvellement du CQP « Serrurier de ville » pour 5 ans

Le Certificat de qualification professionnelle (CQP) « Serrurier de ville » porté par CESAME a été renouvelé pour 5 ans : soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Ce CQP est une certification reconnue et délivrée par la branche professionnelle pour valoriser les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier spécifique.

Dans le cadre du CQP « Serrurier de ville », les compétences visées sont : « Organiser son intervention de serrurerie et ses ouvrages annexes, en

préparant, installant et en clôturant son intervention » ; « exécuter la pose des ouvrages de serrurier et ses ouvrages annexes, en déposant et en posant l'ouvrage » ; « réaliser des dépannages sur des ouvrages annexes, en analysant la situation de l'intervention et en remplaçant et/ou réparant des pièces défectueuses ». ●



C l'interview

7 questions à Maria Sandin Directrice d'ABCD

Connait-on vraiment les services proposés par ABCD ?

ABCD permet aux adhérents de CESAME de bénéficier d'un service juridique personnalisé, à des tarifs privilégiés. Mais connaît-on vraiment l'étendue de ses prestations, les conditions d'adhésion, les tarifs, quel est l'accompagnement réservé aux entreprises ? Maria Sandin, sa directrice nous éclaire.



C&M : Quelle est la quintessence d'ABCD ?
M.S. : ABCD a été créé en 1998 à l'initiative de la FFB Grand Paris IDF et d'une majorité de chambres syndicales dans le but d'apporter un accompagnement juridique personnalisé, en particulier aux petites structures qui n'ont pas les moyens de s'offrir un service juridique dédié.

C&M : C'est-à-dire ? Quel est votre rôle par rapport au Pôle juridique ?
M.S. : Le pôle juridique défend les intérêts collectifs, tandis qu'ABCD se concentre sur l'accompagnement individuel. Le Pôle Juridique fournit des conseils et des modèles de documents, alors qu'ABCD prend le relais en cas de besoin, en agissant directement pour le compte de l'adhérent. Par exemple, lorsqu'un entrepreneur sollicite le service SVP pour un litige, les juristes le renseignent sur l'état du droit, lui indiquent la marche à suivre et lui proposent un modèle de courrier pour tenter de débloquer la situation. Si cette démarche ne fonctionne pas, l'entrepreneur peut décider de confier l'affaire à ABCD.

C&M : Justement, quelles sont les affaires que vous traitez ?
M.S. : À l'amiable, la grande majorité des dossiers que nous traitons concernent du recouvrement de créance. Dans ce cadre, ABCD effectue les démarches à la place de l'entreprise et représente ses intérêts en qualité de conseil. Très souvent, un courrier envoyé sur papier à en-tête ABCD suffit à régler le litige. En cas d'accord, nous rédigeons les protocoles d'accord, en veillant scrupuleusement au respect des concessions réciproques afin de

garantir un règlement équilibré et sécurisé pour nos clients. En matière de recouvrement, nous accompagnons fréquemment les adhérents dans la rédaction des mémoires en réclamation. L'établissement du décompte général définitif est une procédure juridiquement encadrée, qui impose le respect de règles strictes et de délais précis. Notre rôle est d'assurer que chaque étape soit rigoureusement suivie afin de préserver les droits de nos clients.

C&M : S'il faut porter une affaire en justice, accompagnez-vous une entreprise au tribunal ?

M.S. : Plaider ne fait pas partie de nos attributions. En revanche, nous pouvons accompagner les adhérents en les mettant en relation avec un avocat de notre réseau. Parfois, lorsque les sommes en jeu sont inférieures aux frais d'avocat, et que le concours de l'avocat n'est pas obligatoire, nous pouvons les accompagner dans la rédaction des conclusions.

C&M : Avez-vous des prestations autres que le recouvrement de créances et le contentieux marché ?

M.S. : Bien sûr. À l'amiable, nous accompagnons les entrepreneurs dans la création et la

gestion de leur société que ce soit pour la rédaction des conditions générales de vente (CGV), approbation des comptes, changement de siège, rédaction et renouvellement des baux. En matière contentieuse, les avocats de notre réseau peuvent conseiller, assister et représenter les adhérents dans le cadre d'un contentieux prud'homal, pénal, de la sécurité sociale ou sur des litiges en droit des affaires, comme des contrats de location avec des fournisseurs informatiques ou des opérateurs téléphoniques pour citer quelques exemples. Nous avons aussi quelques dossiers liés aux procédures collectives. Pour ces cas sensibles, nous avons mis en place un partenariat avec un avocat spécialisé afin de garantir un accompagnement confidentiel et efficace.

C&M : Pourquoi faire appel à ABCD plutôt qu'à un huissier ou un avocat ?

M.S. : Nous offrons une prise en charge complète, du précontentieux au contentieux, avec un interlocuteur unique tout au long du dossier. En cas de recours à un avocat ou un huissier, nos adhérents bénéficient d'une tarification préférentielle et surtout de l'expertise de professionnels spécialisés dans le bâtiment.

Comment, sous quelles conditions et à quel prix bénéficier des services d'ABCD ?

- Être adhérent à CESAME
- Effectuer la demande d'adhésion à ABCD (Prise en charge de la cotisation annuelle de 150 euros HT par CESAME)
- Chaque ouverture de dossier coûte 55 euros HT à l'entreprise
- Si l'entreprise a besoin d'un avocat, elle bénéficie d'une tarification privilégiée

C&M : Que peut attendre un entrepreneur d'ABCD ?

M.S. : Un conseil concret, objectif et confidentiel dès les premières étapes de son dossier. Chaque entrepreneur bénéficie d'un juriste dédié, qui connaît son entreprise et ses enjeux spécifiques. Ce suivi personnalisé permet d'apporter des réponses adaptées et, si nécessaire, de mobiliser le réseau d'avocats partenaires d'ABCD afin de confier chaque dossier aux experts les plus qualifiés. L'objectif est d'assurer un accompagnement sur-mesure et efficace à chaque étape. •

Pour en savoir plus, contactez : 01 40 55 12 55
 abcd@grandparis.ffbatiment.fr
 www.abcd-grandparis-conseil.com

Rappel de l'ensemble des services d'ABCD

- Recouvrement des créances
- Contentieux marché
- Rédaction et négociation des contrats et conditions générales de vente
- Rédaction et renouvellement de baux commerciaux
- Contentieux des affaires
- Contrôle et redressements fiscaux
- Contentieux prud'homal et contentieux général de la sécurité sociale
- Contentieux pénal
- Création et transformation de société
- Secrétariat juridique

Chiffres clés

- 1 376 512,73 € recouvrés en 2024 pour le compte des adhérents
- 190 dossiers par an
- Équipe de 3 personnes